

Commune d'Odos

Date de dépôt : 10/04/2019

Demandeur : LALANNE-BERDOUSICQ Cécile

Pour : la construction d'une maison à usage d'habitation

Adresse terrain : 4 Rue du Château, à Odos (65310)

CERTIFICAT d'URBANISME
délivré au nom de la commune
Opération réalisable

Le Maire d'Odos,

Vu la demande présentée le 10/04/2019 par Madame LALANNE-BERDOUSICQ Cécile demeurant 33 Bis Rue du Château, à ODOS (65310), en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel :

- indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain :
- cadastré AE n° 211, 181 et 182
- situé 4 Rue du Château 65310 Odos

et précisant si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la création d'une maison individuelle ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu le Code l'Urbanisme et les articles L.111-1 et suivants et R.111-1 et suivants ;

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité moyenne ;

Vu l'avis favorable avec réserves de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 17/04/2019 ;

Considérant que le projet est situé dans une partie urbanisée de la commune avec des réseaux publics existants ;

Considérant que les parcelles sont situées en zone blanche (sans risque) du Plan de Prévention des Risques d'inondation ;

Considérant que le projet est situé dans le périmètre du monument historique, il devra prendre en compte les prescriptions mentionnées à l'article 2 ;

CERTIFIE

Article 1

Le terrain objet de la demande peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée.

Article 2

Le terrain est grevé des servitudes d'utilité publique suivantes :

- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).
- PM1 – Servitudes résultant du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles (zone blanche du PPRI) et zone de sismicité moyenne
- AC1 – Servitudes relatives à la protection des monuments historiques classés et inscrits : la future construction sera sur le même alignement que la maison existante de la parcelle AE n° 210 et elle reprendra les caractères architecturaux traditionnels du bourg.

Article 3

Le terrain n'est pas situé à l'intérieur d'un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption urbain.

Article 4

L'état des équipements publics existants ou prévus est le suivant :

Équipement	Terrain desservi	Capacité suffisante	Gestionnaire du réseau	Date de desserte
Eau potable	Oui	Oui	Avis du 20/05/2019 par VEOLIA EAU	
Électricité	Oui	Oui	Avis du 10/05/2019 par ENEDIS	
Assainissement	Non	Non	Avis du 02/05/2019 par SUEZ	
Voirie	Oui	Oui	Commune d'ODOS	



Fait à Odos, le 27/05/2019

Pour le Maire, l'Adjointe Déléguée

Isabelle LOUBRADOU

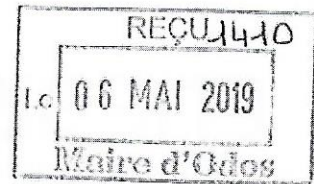
La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.



Eau France

Mairie d'ODOS
Monsieur le Maire
Place Marguerite de Navarre

65310 ODOS

Lourdes, le 2 mai 2019

Vos réf. :

Numéro de dossier : CU 065 331 19 J0013
Date de dépôt : 10/04/2019
Identité demandeur : LALANNE-BEROUTICQ Cécile et Géry
Adresse du terrain : 4 Rue du Château (AE n°211) à ODOS

Monsieur le Maire,

Suite à votre demande concernant le dossier ci-dessus référencé, nous avons l'honneur de vous informer que ce projet :

- Peut être raccordé au réseau d'assainissement existant au droit de la parcelle.
- La boîte de branchement devra être positionnée en limite de propriété.
- Les eaux usées et les eaux pluviales devront être dissociées

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

P/b François ROCHE
Responsable de Secteur



Accusé de réception en préfecture
065-216503318-20190527-ARR-CU19J0013-
AI

Date de télétransmission : 28/05/2019

Date de réception préfecture : 28/05/2019

Secteur Pyrénées - 12 avenue Saint-Joseph BP10068 - 65102 LOURDES cedex

Tél : +33(0)5 62 42 34 01 - Fax : +33(0)5 62 94 86 80

Siège social - Tour CB21 - 16 place de l'Ins, 92040 Paris La Défense, France

Certificats Urbanisme-Pyrenees&Landes

Mairie de ODOS
Place Marguerite de Navarre
65310 ODOS

Téléphone : 05.59.01.62.21
Télécopie :
Courriel : cuau-pyl@enedis.fr
Interlocuteur : LICENSE Emilie

Objet : Réponse pour un certificat d'urbanisme opérationnel.
BAYONNE, le 10/05/2019

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel **CU06533119J0013** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 4, RUE DU CHATEAU
65310 ODOS
Référence cadastrale : Section AE , Parcelle n° 211 - 181 - 182
Nom du demandeur : LALANNE CECILE
BERDOUICQ GERY

Dans le cadre de l'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel, Enedis indique « l'état des équipements publics existants ou prévus », selon l'article L410-1 alinéa b du Code de l'Urbanisme.

Notre réponse est basée sur une hypothèse d'emplacement du coffret de branchement au milieu de la limite séparative entre la parcelle à desservir et son accès au domaine public. Conformément à l'article R431 9 du code de l'urbanisme, l'emplacement de référence du coffret de branchement devra être défini sur le plan de masse PC2 du permis de construire.

Pour répondre à votre demande, nous avons considéré que l'opération serait réalisée avec une puissance de raccordement égale à 12 kVA en monophasé ou à 36 kVA en triphasé, ce qui est le cas général pour le raccordement des projets des particuliers.

Compte tenu de la situation géographique de la parcelle, le raccordement au réseau public de distribution d'électricité sera réalisé avec un simple branchement conforme à la norme NF C 14-100 et éventuellement une extension¹ de réseau ne donnant pas lieu à une contribution financière. Dans ces conditions, aucune contribution financière² n'est due par la CCU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Emilie LICENSE

¹ au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

² Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie



39, Avenue du 8 mai 1945 - BP 104 - 64101 BAYONNE Cedex

TEL: 0969.321.899 EMAIL: cuau-pyl@enedis.fr

Référence: CU06533119J0013

Commune(s): ODOS

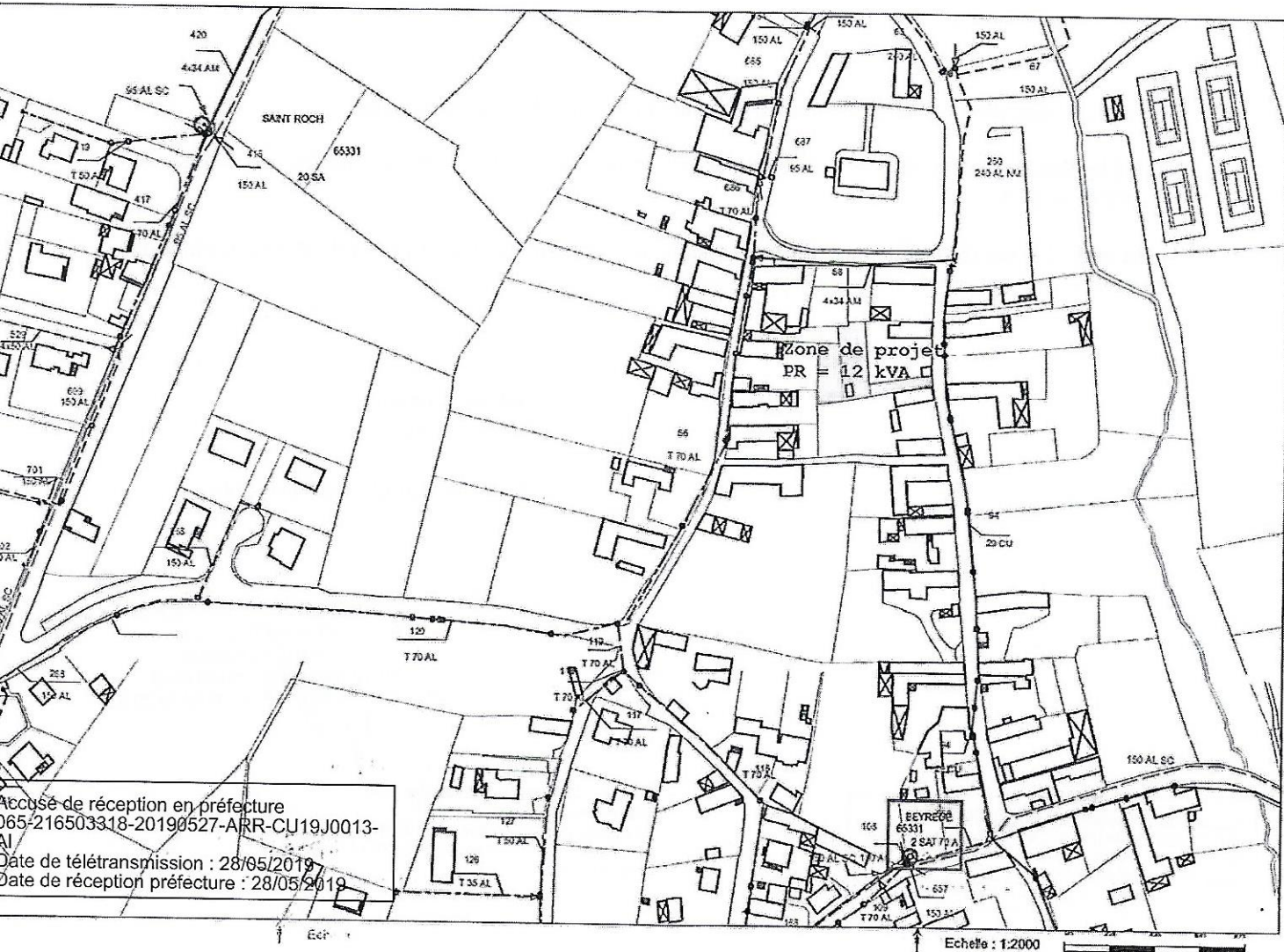
Exposé de la demande:

Réseau existant	Matériel réseau	Matériel branchement
--- HTA souterrain	Nouveau poste	Coffret C400P200
— HTA aérien	Coffret CGV	Coffret C100P100
- - - BT aérien torsadé	Coffret REM8T	Coffret ECP3D
— BT aérien nu	Nouvelle armoire HTA	Coffret REMBT Petit collectif
- - - BT souterrain		CIBE client C5
○ Poste public	Câble et accessoire à poser	Terminal client C5 type 1 ou 2
□ Poste privé	--- Réseau HTA souterrain	Platine client C4 type 1 ou 2
⊗ Armoire HTA	— Réseau HTA aérien	Colonne montante
	- - - Réseau BT souterrain	Local technique colonne montante
	— Réseau BT aérien	
 Branchement Liaison A	
	— Branchement Liaison B	
	Boîte HTA Boîte BT	
	Boîte Branchement	

Version:	Date:
Version:	Date:
Version:	Date:
Version:	Date:
Responsable raccordement:	
LICENSE Emilie	
TEL:	
MAIL: cuau-pyl@enedis.fr	

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la commercialisation et de la gestion du contrat d'électricité. Pour connaître les différents fournisseurs, appelez le 0800.112.212 ou connectez-vous sur internet à www.energie-info.fr.

Le plan ne dispense pas, le demandeur du raccordement électrique, des procédures DT, DICT. Elles peuvent être saisies sur www.protys.fr



Accusé de réception en préfecture
065-216503318-20190527-ARR-CU19J0013-

Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

Echelle : 1:2000



Bernigole Stéphane

Tél : 05 62 95 83 21

Territoire Pyrénées Gascogne

Monsieur le Maire d'Odos

MAIRIE

1 Place Marguerite de Navarre

65310 – ODOS

Ibos, le 20 mai 2019

Réf. : 190525ch

Objet : CU 065 331 19 J 0013

Propriété : LALANNE BERDOUTICQ C et G

Adresse : 4 Rue du Château

Section AE Parcelle n°211

65310 ODOS

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis sur le dossier référencé ci-dessus.

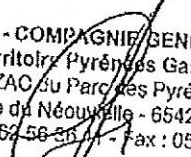
J'ai le plaisir de vous informer que le projet est raccordable au réseau d'eau potable du Syndicat AEP de Tarbes Sud.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sincères salutations.

Hélène Castells

Relais Gestion

Pour : M. Stéphane Bernigole.


VEOLIA - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX
Territoire Pyrénées Gascogne
ZAC du Parc des Pyrénées
Rue du Néouville - 65420 IBOS
Tél. : 05 62 56 36 01 - Fax : 05 62 56 36 01

VEOLIA - GCE

Accusé de réception
065-2165033
Al
Date de télémessagerie : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

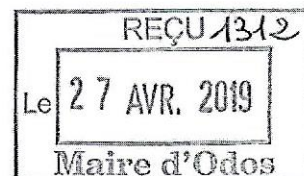
VEOLIA - Compagnie Générale des Eaux
ZAC la Plaine
22, avenue Marcel Dassault - B.P. 25873 - 31506 Toulouse Cedex 5
Tél. : 05 61 34 77 77 - Fax : 05 61 34 78 78
www.veolia.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE



Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées

MAIRIE D'ODOS
Place Marguerite de Navarre
65310 ODOS

Dossier suivi par : Janine COLONEL

Objet : demande de certificat d'urbanisme

A Tarbes, le 17/04/2019

numéro : cu33119j0013

adresse du projet : 4 RUE DU CHATEAU 65310 ODOS

nature du projet : C.U. constructibilité

déposé en mairie le : 10/04/2019

reçu au service le : 16/04/2019

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
château et motte castrale

demandeur :

MMme LALANNE-BERDOUSICQ CECILE
ET GERY

33 BIS RUE DU CHATEAU
65310 ODOS

Vous m'avez transmis la demande de certificat d'urbanisme référencée ci-dessus. Je vous informe que l'architecte des Bâtiments de France n'a pas à être consulté à l'occasion d'une demande de certificat d'urbanisme.

Par ailleurs, en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, cette demande appelle des recommandations ou des observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage :

AVIS FAVORABLE au certificat d'urbanisme demandé (section AE - n° 211) sous les réserves suivantes :

La future construction sera sur le même alignement que la maison existante de la parcelle 210.

Elle reprendra les caractères architecturaux traditionnels du bourg.

L'architecte des Bâtiments de France

JANINE GUERLAZ COLONEL

Accusé de réception en préfecture

065-216503318-20190527-ARR-CU19J0013-

AI

Cité administrative REFFYE - BP1707 - 65017 Tarbes Cedex9 65017 Tarbes - Téléphone : 05 62 44 59 40

Date de télétransmission : 28/05/2019 hautes-pyrenees@culture.gouv.fr - www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/

Date de réception préfecture : 28/05/2019